

**PROCES VERBAL DE LA
SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU
5 Mars 2026
N°01**

L'an deux mil vingt-six le 5 mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 26 février s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André GALLINARO, Maire.

Point 1 :

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 14

Présents : Mesdames SAVY Sylvie ; TIRMAN Sophie ; JOB Michèle ; DURIN-ZAGO Céline ; NICOLA Dominique et Messieurs GALLINARO André (**NE VOTE PAS**) ; OF Jacques ; DECALONNE Thomas ; HERAIL Nicolas ; HINAUX Alain ; ROUGE-GANEFF Gimer ; STEFANO Frédéric ; FAGGION André ; M. PATTYN Thaddée

Pouvoirs :

Mme GAUBIL Christine a donné pouvoir à M. GALLINARO André (**NE COMPTE PAS**) ;

M. MOUGNIBAS Jean-Claude a donné pouvoir à Mme TIRMAN Sophie

Absents excusés : Mme BAGATELLA-BESSET Carole ; M. CARRASCO Jérôme ; M. CESCHIN Jérémie

Secrétaire : Mme TIRMAN Sophie

Points 2 à 6 :

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 16

Présents : Mesdames SAVY Sylvie ; TIRMAN Sophie ; JOB Michèle ; DURIN-ZAGO Céline ; NICOLA Dominique et Messieurs GALLINARO André ; OF Jacques ; DECALONNE Thomas ; HERAIL Nicolas ; HINAUX Alain ; ROUGE-GANEFF Gimer ; STEFANO Frédéric ; FAGGION André ; M. PATTYN Thaddée

Pouvoirs :

Mme GAUBIL Christine a donné pouvoir à M. GALLINARO André ;

M. MOUGNIBAS Jean-Claude a donné pouvoir à Mme TIRMAN Sophie

Absents excusés : Mme BAGATELLA-BESSET Carole ; M. CARRASCO Jérôme ; M. CESCHIN Jérémie

Secrétaire : Mme TIRMAN Sophie

Liste des délibérations		Décision
N° 26-03-05/D01	Approbation du compte financier unique (CFU) 2025 de la commune de Villeneuve-lès-Bouloc	- À l'UNANIMITE des membres présents et représentés
N° 26-03-05/D02	Demande de subvention pour l'opération « Création d'une couverture sur boulodrome en ossature métallique et panneaux photovoltaïques »	- À LA MAJORITE (14 voix POUR ; 2 voix CONTRE : Mrs FAGGION et PATTYN) des membres présents et représentés
N° 26-03-05/D03	Mise en place d'un feu micro-régulé pour la mise en sécurité d'un cheminement piétonnier- route de Castelnau	- À l'UNANIMITE des membres présents et représentés

N° 26-03-05/D04	Branchement d'un feu micro-régulé pour la mise en sécurité d'un cheminement piétonnier- route de Castelnau	- À l'UNANIMITE des membres présents et représentés
N° 26-03-05/D05	Rénovation LED++ impasses des Moissons, des Champs, Peyroutou et au lotissement « Saint Agne »	- À l'UNANIMITE des membres présents et représentés
N° 26-03-05/D06	Mise à jour du tableau des effectifs	- À l'UNANIMITE des membres présents et représentés
	Transfert compétence urbanisme	- AJOURNE

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

Monsieur le Maire demande si le compte rendu de la séance précédente appelle des observations.
Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la séance du 27 novembre 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Arrivée de M. André FAGGION après le vote du PV (20h37)

II. DÉLÉGATIONS EXERCÉES PAR LE MAIRE

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 23/06/2020, Monsieur le Maire informe qu'il a exercé le pouvoir de délégation qui lui a été confié en matière de **Marchés publics** :

Objet de la décision	Attributaires	Montants TTC
Etude de sol – Extension Maison Médicale	FIMUREX AQUITAINE	3 684.00 €
Travaux électriques (Disjoncteurs Salle Polyvalente et Ancienne Mairie)	SOCIETE OCCITANE	3 674.40 €
Fourniture et pose adhésif perforé et film protection - ECOLE	PASTEL ENSEIGNE	3 600.00 €
Fonds documentaire (Livres médiathèque, CD médiathèque)	OMBRES BLANCHES – ADAV – ELIDIA – LIBRAIRIE SANCHEZ	3 634.98 €
Barnums aluminium	ASSALIT Jean	1 365.15 €
Mission topographique – Extension MMC	LBP	1 200.00 €

- Notification(s) de subvention(s) :
 - Création d'une voie verte – Route de Caminas (CD31) : **118 000.80 €**
- Subvention(s) reçue(s) :
 - Acquisition de mobilier et matériel informatique pour la cantine (CD31) : **6 274.07 €**
 - Acquisition de mobilier et équipements divers pour l'école et la médiathèque (CD31) : **4 092.15 €**
- Demande(s) de Subvention(s) :
 - Installation film microperforé et film protection solaire – ECOLE (ETAT - FIDP) : **1 200.00 €**
- Décision(s) du Maire (Hors demandes de subventions) : **néant**

1- Approbation du compte financier unique (CFU) 2025 de la commune de Villeneuve-lès-Bouloc

Voir power point en annexe

En application de l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Le Maire propose de confier la présidence de la séance à M. OF Jacques pour l'examen, le débat et le vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal dont la vue d'ensemble figure ci-dessous ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Considérant l'arrêté des comptes du budget principal de la commune de Villeneuve-lès-Bouloc à la clôture de l'exercice budgétaire, soit au 31 décembre 2025 ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de M. OF Jacques ;

MAIRIE - Budget Communal - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	3 092 168,10	2 575 244,80	5 667 412,90
	Recettes réalisées (1)	B	1 097 409,93	2 592 239,45	3 689 649,38
	Restes à réaliser	C	28 579,54	0,00	28 579,54
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 920 951,65	3 973 085,33	6 894 036,98
	Dépenses réalisées (1)	E	1 063 087,19	2 169 276,78	3 232 363,97
	Restes à réaliser	F	98 368,97	0,00	98 368,97
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	34 322,74	422 962,67	457 285,41
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-171 216,45	1 397 840,53	1 226 624,08
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-136 893,71	1 820 803,20	1 683 909,49
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C – F	-69 789,43	0,00	-69 789,43
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-206 683,14	1 820 803,20	1 614 120,06

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

M. FAGGION regrette que la commission finances n'ait pas été réunie en amont du conseil municipal, M. OF indique que l'ensemble des éléments d'analyse détaillés ont été communiqué en amont du conseil municipal.

LE CONSEIL

Où l'exposé et après en avoir délibéré, décide L'UNANIMITE (14 voix POUR) des membres présents et représentés

- D'approuver le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Villeneuve-lès-Bouloc

A son retour dans la salle, M. le Maire conclut : Durant mes mandats, j'ai conduit une politique d'acquisition foncière responsable et maîtrisée, sans recourir à l'expropriation ni à des modifications de zonage du PLU, toujours dans un esprit de dialogue et de bonne entente avec les propriétaires vendeurs. Nous laissons aujourd'hui à la commune un patrimoine solide, véritable levier pour les projets futurs.

2- Demande de subvention pour l'opération « Création d'une couverture sur boulodrome en ossature métallique et panneaux photovoltaïques »

Monsieur HINAUX Alain rappelle le projet de la municipalité d'entreprendre des travaux pour la création d'une couverture du boulodrome, reposant sur une ossature métallique et intégrant des panneaux photovoltaïques en toiture.

Vu le montant l'estimation prévisionnelle des travaux de 200 000.00 € HT.

Afin de financer ces travaux, Monsieur HINAUX propose de solliciter l'aide de la DETR et présente le plan de financement de cette opération :

Ressources	Type d'aide	Montant HT	Taux
Etat	Subvention	120 000.00 €	60%
Total subventions publiques		120 000.00 €	60 %
Autofinancement		80.000.00 €	40 %
Total Général		200 000.00 €	100 %

Messieurs PATTYN et FAGGION regrettent qu'il n'y ait pas eu de nouvelle commission grand travaux avant de délibérer sur ce point. de plus, M. PATTYN précise qu'il est demandé « d'approuver le projet » et que le corps de la délibération ne correspond pas exactement à son intitulé « demande de subvention ».

M. OF indique que le dossier n'a pas plus évolué depuis la dernière commission, et qu'aujourd'hui il convient de délibérer sur une demande de subvention.

LE CONSEIL

Où l'exposé et après en avoir délibéré, décide à **LA MAJORITE (14 voix POUR ; 2 voix CONTRE : Mrs FAGGION et PATTYN)** des membres présents et représentés

- D'approuver le projet de création d'une couverture du boulodrome, reposant sur une ossature métallique et intégrant des panneaux photovoltaïques en toiture pour un montant prévisionnel de 200 000.00 € HT ;
- De demander une subvention auprès de la DETR ;
- De donner à Monsieur le Maire pouvoir de signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier ;
- De s'engager à démarrer les travaux l'année de la programmation ;
- Dit que les dépenses seront inscrites aux budgets 2026 et suivants.

3- Mise en place d'un feu micro régulé pour la mise en sécurité d'un cheminement piétonnier- route de Castelnau

Monsieur HINAUX informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune en date du 05 décembre 2025 concernant la mise en place du feu micro régulé pour la mise en sécurité d'un cheminement piétonnier, route de Castelnau, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération (1AV12) :

- Au niveau du contrôleur de feux, création d'un réseau souterrain spécifique aux feux tricolores en conducteur 12G 1.5 mm² (avec évacuation des déblais, déroulage des câbles et fourreaux, remblaiement et réfection de surface) sur 69 mètres.

Fourniture et pose de :

- 3 poteaux cylindriques thermo laqués de hauteur 6 mètres, supportant chacun 1 signal de diamètre 300 mm à diodes en tête avec 1 répéteur diamètre 200 mm à diodes à mi-hauteur et un répéteur Piéton à diode.
- 3 boutons poussoirs « appels piétons » au niveau des traversées de la RD45, plus chemin de Saint-Pierre.
- Fourniture et pose de 2 radars de détection de vitesse 'Traffcams' en tête du mât sur chacun des feux.

- Fourniture et pose de 2 potelets équipés de fourniture et pose de 2A13B pour protection des passages piétons.
- Fourniture et pose de 2 boutons poussoirs avec équipement sonore pour les mal voyants.
- Fourniture et pose d'une vidéo de détection des véhicules chemin de Saint-Pierre.
- Réglage et mise en fonctionnement du contrôleur.

Le montant hors-taxes du projet est de 71 500€. Compte tenu des modalités d'intervention du SDEHG et après déduction de la participation du Syndicat, la part restant à la charge de la commune est estimée à 40 326€. Elle comprend la participation aux travaux, les frais de maîtrise d'œuvre, la TVA non récupérable et les frais de gestion de l'emprunt.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

LE CONSEIL

Où l'exposé et après en avoir délibéré, décide à **L'UNANIMITE (16 voix POUR)** des membres présents et représentés

- D'approuver l'Avant-Projet Sommaire présenté,
- Par le biais de fonds de concours, de verser au SDEHG une « Subvention d'équipement- autres groupement » d'un montant égal au montant appelé par le SDEHG, en un versement unique de la section d'investissement du budget communal.
- Dit que les dépenses seront inscrites au budget 2026.

4- Branchement d'un feu micro régulé pour la mise en sécurité d'un cheminement piétonnier- route de Castelnau

Monsieur HINAUX informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune en date du 05 décembre 2025 concernant le branchement du feu micro régulé pour la mise en sécurité d'un cheminement piétonnier, route de Castelnau, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération (1AV11) :

- Au niveau de le REMBT existante, création d'un branchement souterrain avec déroulage d'un câble HN4x35² dans une tranchée de 10 mètres, jusqu'à la logette abritant le coupe circuit au niveau du contrôleur de feux.
- Présence sur le contrôleur, d'un emplacement coffret CIBE pour le compteur / disjoncteur.

Le montant hors-taxes du projet est de 4 950€. Compte tenu des modalités d'intervention du SDEHG et après déduction de la participation du Syndicat, la part restant à la charge de la commune est estimée à 842€. Elle comprend la participation aux travaux, les frais de maîtrise d'œuvre, la TVA non récupérable et les frais de gestion de l'emprunt.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Ce projet nécessitant la création d'un nouveau point de comptage, un contrat de fourniture d'électricité sera conclu par la commune qui se chargera de la mise en service du raccordement en question.

LE CONSEIL

Où l'exposé et après en avoir délibéré, décide à **L'UNANIMITE (16 voix POUR)** des membres présents et représentés

- D'approuver l'Avant-Projet Sommaire présenté,
- Par le biais de fonds de concours, de verser au SDEHG une « Subvention d'équipement- autres groupement » d'un montant égal au montant appelé par le SDEHG, en un versement unique de la section d'investissement du budget communal.
- Dit que les dépenses seront inscrites au budget 2026.

5- Rénovation LED++ impasse des Moissons, des Champs, Peyroutou et au lotissement « Saint-Agne »

Monsieur HINAUX informe le conseil municipal que le SDEHG a identifié l'opportunité de rénover les 38 points lumineux de la liste jointe en annexe dans le cadre du nouveau programme de rénovation d'éclairage public dit « ++ » - (1AV13) comprenant :

- P43 'ST AGNE' PDL 23214471668401, puissance 2520 pour 28 PL.
- P3B 'CARTONNADE', puissance 280 pour 4 PL.

- Cde 'LE VILLAGE', puissance 350 pour 5 PL.
- 1 PL impasse Peyroutou CS 50W.

Ces points lumineux pourraient être remplacés par un modèle standard d'appareil d'éclairage public routier assurant ainsi une économie d'énergie de 77%.

Ce nouveau programme vise à diminuer les dépenses liées à la fourniture d'électricité de ces points lumineux d'au minimum 10 %. Ainsi, les coûts résultants seraient les suivants :

	Avant rénovation	Après rénovation
12 contributions annuelles aux travaux	-	2 258€/an
Factures d'électricité	3 482€/an	546€/an
Total des dépenses	3 482€/an	2 804€/an

Sauf aléa climatique, vandalisme, accident ou travaux sur le réseau, les dépenses de dépannage des appareils d'éclairage public rénovés dans le cadre de ce programme seront prises en charge par le SDEHG pendant 12 ans.

LE CONSEIL

Où l'exposé et après en avoir délibéré, décide à **L'UNANIMITE (16 voix POUR)** des membres présents et représentés

- D'approuver le projet de rénovation proposé par le SDEHG et décide de prendre en compte les 12 contributions annuelles afférentes à ce projet sur les 12 prochains exercices budgétaires de la commune. Ces contributions seront imputées à l'article 6554 de la section de fonctionnement.
- Dit que les dépenses seront inscrites aux budgets 2026 et suivants.

6- Mise à jour du tableau des effectifs

Madame TIRMAN informe l'assemblée que suite à une demande d'intégration directe, il convient de créer un poste d'ATSEM, à temps non complet (21h annualisées), sur le grade :

- Création d'un poste d'ATSEM, sur le grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe, catégorie C à 21h annualisées (changement de filière) à compter du 1^{er} avril 2026.

Le tableau des effectifs présente l'état du personnel de la commune Titulaire et Stagiaire.

Madame TIRMAN demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la validation du tableau joint en annexe.

LE CONSEIL

Où l'exposé et après en avoir délibéré, décide **L'UNANIMITE (16 voix POUR)** des membres présents et représentés

- De créer le poste cité ci-dessus,
- D'adopter le tableau des effectifs ci-joint

TABLEAU DES EFFECTIFS (Titulaires et Stagiaires)

EMPLOIS	GRADES	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIFS	
					POURVUS	VACANTS
FILIERE ADMINISTRATIVE						
SECRETAIRE GENERALE	Rédacteur principal de 2ème classe	B	1	35H00	1	
RESPONSABLE DU SERVICE CULTURE ET COORDINATRICE DU TERRITOIRE	Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	1	35H00	1	
RESPONSABLE DE GESTION FINANCIERE	Adjoint Administratif Territorial	C	1	35H00	1	
ASSISTANTE ADMINISTRATIVE POLYVALENTE	Adjoint Administratif Territorial	C	1	35H00	1	
ASSISTANT(E) ADMINISTRATIF(VE) POLYVALENT(E)	Adjoint Administratif Territorial	C	1	35H00	1	
AGENT D'ACCUEIL- ASSISTANTE ADMINISTRATIVE	Adjoint Administratif Territorial	C	1	35H00	1	
FILIERE TECHNIQUE						
AGENT D'ENTRETIEN DES LOCAUX/AIDE CANTINE	Adjoint technique Principal 1ère classe	C	1	35H00	1	
ADJOINTE RESPONSABLE RESTAURATION COLLECTIVE	Adjoint technique Principal 1ère classe	C	1	35H00	1	
COORDONNATEUR TECHNIQUE	Adjoint technique Principal 1ère classe	C	1	35H00	1	
RESPONSABLE DE RESTAURATION COLLECTIVE	Adjoint technique territorial	C	1	35H00	1	
AGENT D'ENTRETIEN DES LOCAUX/AIDE CANTINE	Adjoint technique territorial	C	1	22H30		1
ATSEM	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	21H00		1
RESPONSABLE DU SERVICE TECHNIQUE	Adjoint technique territorial	C	1	35H00	1	
RESPONSABLE DES AGENTS DE PROPRETE	Adjoint technique territorial	C	1	35H00	1	
AGENT D'ENTRETIEN DES LOCAUX/AIDE CANTINE	Adjoint technique territorial	C	1	35H00	1	
ATSEM	Adjoint technique territorial	C	1	21H00	1	
AGENT POLYVALENT DES SERVICES TECHNIQUES	Adjoint technique territorial	C	1	35H00	1	
FILIERE SOCIALE						
REFERENT ATSEM	ATSEM principal de 1ère classe	C	1	22H30	1	
ATSEM	ATSEM principal de 2ème classe	C	1	21H00	1	
FILIERE CULTURELLE						
MEDIATHECAIRE	Adjoint territorial du Patrimoine	C	1	35H00	1	
AGENT DE MEDIATHEQUE ET DE DEVELOPPEMENT CULTUREL	Adjoint territorial du Patrimoine	C	1	28H00	1	
TOTAL			21		19	2

*Saisine du CST pour suppression en attente avis ou saisine pour suppression prochainement

7- Avis sur le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU), document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale à la Communauté de communes

Mme SAVY expose :

1-CONSTAT

- Aucun PLU n'est conforme avec la loi Climat et Résilience du 22 août 2021
- 22 février 2028 : date butoir pour se mettre en cohérence avec la loi et le SCOT
- 1^{ER} juillet 2027 : transfert de la compétence PLUi à la communauté de communes à moins que les communes membres ne s'y opposent (au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population)
- 29 janvier 2026 : la CCF a voté le transfert de compétence PLUi à la majorité

2-AVANTAGES

- Mutualisation des objectifs de réduction de la consommation d'espace
- Articulation avec les plans stratégiques existants plus cohérente (PLH, PCAET, voirie, Pluvial, Gens du voyage, développement économique etc...)
- Renforcement de l'esprit communautaire et du partenariat avec les communes
- Homogénéité réglementaire avec un tronc commun et des spécificités locales
- Instruction des autorisations d'urbanisme facilitées
- Plus grande sécurité juridique du fait des moyens d'ingénierie étoffés et de la maîtrise de la complexité du droit de l'urbanisme
- Possibilité de déployer davantage de moyens de concertation avec le public
- Investissement sur les compétences internes dans la durée plutôt qu'une dépense de prestations de service ponctuelle de bureaux d'études sans suivi
- Economie d'échelle en coût d'étude global
- Mutualiser les dépenses et les compétences techniques (suivi administratif CCF)
- Etre éligible aux aides de l'Etat

3- INCONVENIENTS

- Document plus complexe qui nécessite une finesse dans l'écriture pour s'adapter aux spécificités locales
- Mobilisation des équipes politiques et techniques
- Chantier quasiment permanent avec les adaptations des règlements, les ouvertures de zones phasées, les adaptations des OAP etc...

Ce qui ne bouge pas :

- La commune reste le premier interlocuteur des habitants sur les questions d'urbanisme
- La commune conserve son droit de préemption
- La commune reste le guichet unique et le lien de proximité
- Pas de modification sur la délivrance des autorisations d'urbanisme

Ce qui a déjà commencé...

- Pré Plan d'Aménagement et de Développement Durable (Pré PADD)
- 2022-2023 : Travail de co construction d'une charte de gouvernance propre à notre communauté de communes qui sera à adapter à la marge.

Tableau récapitulatif de l'organisation des instances au cours des grandes phases de travail du PLUi-H :

INSTANCES	PROCEDURE									
	PHASE ADMIN 1		PARTIE TECHNIQUE					PHASE ADMIN 2		
	TRANSFERT	PRESCR	DIAG	PADD	DEBAT PADD	POA	REGLEMENT ET OAP	ARRET / BILAN CONCERTATION	AVIS PPA / ANALYSE	EP et APPRO
Conseil Communautaire	✓	✓			✓			✓		✓
Conseils Municipaux	✓			✓	✓				✓	
Conférence des Maires		✓								✓
Comité de pilotage = Maires + Commission		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
PPA		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
CoTech		✓	✓	✓		✓	✓	✓		
Groupes de travail communaux			✓				✓			
Groupes de travail collectifs			✓	✓		✓	✓			
Réunions ouvertes		✓	✓	✓			✓			
Public		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

✓

Obligation

✓

Gouvernance propre à la CCF

Le Conseil Communautaire : décisionnaire

Composition : 34 membres

Rôle : Valide des étapes clés du PLUi

La conférence des Maires : consultation / validation

Composition : 10 Maires

Rôle : Valide les orientations stratégiques et les différentes étapes du projet

Les Conseils Municipaux : sources d'information / relais / forces de propositions

Rôle : Contribue à la réflexion, apporte éléments de connaissance, assure la communication avec la population

Le Comité de Pilotage : chef d'orchestre

Composition : 10 Maires + Commission Aménagement

Rôle : Garant du bon déroulé de la procédure, travail de fond sur la connaissance, validation des choix stratégiques et arbitrages nécessaires

Le Comité Technique

Composition : élu référent (VP Aménagement), DG, responsable planification, référents planification, agents communautaires au besoin, au moins 1 agent référent par commune (services urbanisme et/ou DG des Communes)

Rôle : Appui et interlocuteur technique pour les élus et pour le Bureau d'Etudes

Groupes de travail communaux et collectifs

Composition : élus volontaires, commission aménagement, personnes ressources (PPA, entreprise, associations, techniciens...) sur invitation

Rôle : Approfondit et alimente les réflexions (*habitat, mobilité, environnement, économie, paysage/patrimoine, tourisme, agriculture...*)

A l'issue de la présentation un débat s'engage sur le calendrier de prise de décision relatif à cette délibération. Le délai de trois mois dont dispose la collectivité soulève des interrogations : certains élus jugent préférable de laisser la nouvelle municipalité se prononcer, tandis que d'autres considèrent que cette délibération constitue l'aboutissement du travail engagé par l'équipe municipale actuelle et qu'il serait pertinent d'en finaliser l'adoption dans le cadre du mandat en cours.

M. Faggion attire par ailleurs l'attention sur les conséquences possibles de cette décision au regard du projet d'extension d'Eurocentre.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, M. le Maire remercie Mme SAVY pour tout le travail et le suivi accompli dans le cadre de ce dossier, mais choisi d'ajourner ce point de l'ordre du jour.

8- Questions diverses

Bureaux de vote élections municipales :

M. PATTYN demande si les bureaux sont clos ? c'est en cours, les tableaux seront communiqués prochainement à l'ensemble du conseil municipal.

Avant de clore la séance, M. le Maire, André GALLINARO prend la parole :

Le début de notre mandat a été marqué par une crise sanitaire qui s'est étendue sur les années 2020, 2021 et une partie de 2022. Cette période difficile n'a épargné personne : les habitants, les écoles, le personnel communal et bien sûr les élus. Malgré ce contexte inédit, nous avons continué à faire avancer les projets essentiels pour notre commune : la MMC, la construction de la nouvelle mairie, le développement des espaces de loisirs, un grand pas pour la culture et la communication, ainsi qu'un soutien constant et sans faille au tissu associatif.

Je tiens à remercier très sincèrement l'ensemble du personnel communal : le personnel administratif, technique, culturel, celui de la cantine ainsi que les ATSEM, pour leur engagement quotidien, leur professionnalisme et leur sens du service public.

Je souhaite également adresser tous mes encouragements et mes vœux de réussite à celles et ceux qui prendront le relais pour poursuivre le travail engagé au service de notre commune.

Être élu, c'est accepter les contraintes, les responsabilités et parfois les imprévus. Mais c'est surtout avoir la volonté de servir l'intérêt général.

Pour ma part, ce sont plus de trois décennies d'engagement au service de la commune :

- 2 années comme conseiller municipal,
- 13 années comme conseiller municipal et maire adjoint,
- et enfin 16 années comme conseiller municipal et maire.

Au total, 31 années d'engagement, de mai 1995 à mars 2026.

Ces années ont été riches de rencontres, de projets et de moments partagés avec vous tous. Je quitte aujourd'hui ces fonctions avec beaucoup d'émotion, mais aussi avec la satisfaction du travail accompli collectivement.

Je vous remercie sincèrement pour la confiance que vous m'avez accordée durant toutes ces années.

Un pot est proposé à l'ensemble du conseil municipal, offert par M. le Maire et les adjoints sortants : M. André Gallinaro, M. Jacques Of et Mme Sophie Tirman.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le Maire, André GALLINARO



La Secrétaire de séance, Sophie TIRMAN

